



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

---

## Exercice 2023

---

**Mairie de Belleville-en-Beaujolais**  
**105 rue de la République**  
**69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS**

*Ville Bioclimatique et Positive 2035*



*Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable  
Route de la Croix Rouge – automne 2022*

# Le mot de l'élu référent

DIDIER JAFFRE, 1<sup>ER</sup> ADJOINT AU MAIRE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, MAIRE  
DELEGUE DE SAINT-JEAN-D'ARDIERES



L'enjeu de la gestion du cycle de l'eau reste une réalité au fil des années.

Nous avons le devoir, pour nous-mêmes mais aussi pour nos enfants, d'appliquer une politique qui permette de pérenniser nos ressources.

Le compte rendu annuel d'activité permet de faire un focus sur la situation plutôt saine de notre territoire, grâce aux efforts déjà effectués depuis des années.

Nous devons continuer, tous ensemble, avec nos services, nos délégataires, d'améliorer les rendements des réseaux, de la production, de la collecte, du traitement, tout en maintenant un prix acceptable pour nos populations.

Le travail effectué par nos équipes, avec notre exploitant VEOLIA, doit se poursuivre, car nous ne sommes jamais à l'abri d'un incident comme celui survenu au mois de juin 2024.

Le plan Eau sur lequel notre collectivité a délibéré et s'est engagée permettra une amélioration régulière et continue du service rendu et la préservation de cette ressource si précieuse pour nos administrés.

Soyez assurés de notre volonté de travailler pour offrir une prestation où chaque euro dépensé le soit de la meilleure façon pour préserver notre avenir.

---

## SOMMAIRE

<b>1. L'essentiel de l'année 2023 .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Territoire et compétences .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Description du service .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Activité du service en 2023.....</b>	<b>7</b>
a.    Exploitation courante du système d'alimentation en eau potable.....	7
b.    Service délivré aux abonnés .....	10
c.    Amélioration du patrimoine .....	11
d.    Faits marquants de l'année 2023.....	11
<b>5. Indicateurs techniques du service .....</b>	<b>13</b>
a.    Taux de conformité des prélèvements microbiologiques – P101.....	13
b.    Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques – P102.....	13
c.    Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du système – P103 .....	14
d.    Rendement du réseau de distribution – P104.....	15
e.    Indice linéaire des volumes non comptés – P105 .....	15
f.    Indice linéaire de pertes – P106.....	16
g.    Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – P107 .....	16
h.    Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau – P108 .....	17
i.    Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées – P151.....	17
j.    Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements – P152 .....	18
k.    Taux de réclamations écrites – P155 .....	18
<b>6. Tarification et situation financière 2022 du service .....</b>	<b>19</b>
a.    Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 .....	19
b.    Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> et facture type 120 m <sup>3</sup> – D102 .....	19
c.    Recettes d'exploitation du service en 2022 .....	20
d.    Investissements 2022 et leur financement .....	20
e.    Indicateurs financiers du service.....	21
<b>7. Perspectives 2023 .....</b>	<b>22</b>

# 1. L'essentiel de l'année 2023



**8 959 HABITANTS DESSERVIS  
3 901 ABONNES  
560 000 M<sup>3</sup> DISTRIBUES  
CONSOMMATION MOYENNE  
DE 137 L/HAB/J**

**76 KM RESEAUX EAU POTABLE  
1 CAPTAGE D'EAU  
1 RESERVOIR  
1 SURPRESSEUR  
1 UNITE DE TRAITEMENT DES  
PESTICIDES**



**185 PRELOCALISATEURS DE FUITES  
9 KM RECHERCHE DE FUITES  
19 FUITES REPARÉES  
85% RENDEMENT**



**700 INTERVENTIONS AUPRES  
DES ABONNES  
3 INTERRUPTIONS DE SERVICE  
NON PROGRAMMEES  
2 RECLAMATIONS ECRITES**

**CONFORMITE DE L'EAU :**  
- **100% SUR LES  
PARAMETRES  
MICROBIOLOGIQUES**  
- **100% SUR LES  
PARAMETRES PHYSICO-  
CHIMIQUES**



**TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT  
66 000 € HT**



**2,576 € TTC / M<sup>3</sup> POUR  
UNE FACTURE 120 M<sup>3</sup>  
1 AN DE DUREE  
DESENDETTEMENT**

## 2. Territoire et compétences

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les communes de Belleville et Saint-Jean d'Ardières ont créé la commune nouvelle de Belleville-en-Beaujolais, qui compte 13 314 habitants (INSEE 2019).

La compétence eau potable est :

- Exercée à l'échelle communale sur le territoire de la commune déléguée de Belleville et une partie de la commune déléguée de Saint-Jean d'Ardières (438 habitants).  
Un contrat de délégation de service public (production, stockage, distribution, gestion des abonnés) attribué à VEOLIA au 1<sup>er</sup> janvier 2017 couvre ce territoire jusqu'au 31 décembre 2034.
- Transférée au syndicat mixte des eaux de la vallée d'Ardières (SMEVA) sur l'autre partie de la commune déléguée de Saint-Jean d'Ardières, soit 4 504 habitants (cf. encadré ci-contre).

Doté de 0,2 ETP (technicien + encadrement), le service eau potable communal exerce en régie les missions suivantes :

- suivi du contrat de DSP
- suivi des études de maîtrise d'œuvre et des travaux de renouvellement ou extension.

### CHIFFRES-CLES DU SERVICE

- 8 959 habitants desservis (D101),
- 3 901 abonnés,
- 1 contrat de DSP,
- 0,2 ETP en régie.

#### **Syndicat mixte des eaux de la vallée d'Ardières**

*Le syndicat mixte des eaux de la Vallée d'Ardières (SMEVA) est compétent en eau potable depuis 1948. Il compte à ce jour 15 communes : Beaujeu, Cercié, Chénelette, Durette, Lantignié, Les Ardillats, Marchampt, Quincié-en-Beaujolais, Régnié, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Lager, Belleville-en-Beaujolais, Taponas, Vernay, une partie de la commune de Villié-Morgon.*

*Le syndicat alimente quotidiennement 7 960 abonnés, soit environ 18 000 habitants et distribue plus d'un million de m<sup>3</sup> d'eau par an.*

*Le SMEVA a délégué la gestion du service public d'eau potable (production, stockage, distribution, gestion abonnés) à SUEZ par contrat jusqu'au 31 décembre 2031. Il assure la gestion de :*

- 1 champ captant sur la commune de Taponas,
- 1 champ captant sur la commune déléguée de Saint-Jean d'Ardières (non exploité car DUP non encore finalisée),
- 7 autres ressources complémentaires,
- 2 unités de traitement implantées sur les sites de captage de Taponas et de Saint-Jean d'Ardières,
- 22 réservoirs,
- 11 stations de pompage,
- 400km de réseau hors branchements,
- Environ 500 poteaux et bouches incendie.



*Réservoir du Mont-Brouilly (SMEVA)*

### 3. Description du service

#### LES OUVRAGES

Le périmètre du service d'eau potable de la commune de Belleville-en-Beaujolais compte les ouvrages suivants :

- 1 champ captant identifié comme captage prioritaire « Grenelle » sur la commune déléguée de Saint-Jean d'Ardières. Le débit maximal est de 3 600 m<sup>3</sup>/j,
- 1 unité de traitement située au niveau du réservoir : filtres à charbon actif, neutralisation à la soude, électro-chloration, d'une capacité totale de 130 m<sup>3</sup>/h,
- 1 surpresseur (desservant la zone sud-ouest de Belleville), équipé de 6 pompes dont 2 pour les petits débits,
- 1 réservoir de 2\* 2 500 m<sup>3</sup>,
- 55 km de réseau hors branchements,
- Environ 120 poteaux et bouches incendie.



*Captage d'eau potable de Belleville-en-Beaujolais*

Le système d'alimentation en eau potable est constitué d'un :

- Bas-service, desservi en gravitaire depuis le réservoir de la Plume : secteur ancien de Belleville,
- Haut-service, alimenté sous pression par le surpresseur de la Plume : secteur ouest de Belleville.

#### LES ECHANGES D'EAU EN GROS

Le service d'eau potable de Belleville-en-Beaujolais dispose d'une convention d'achat d'eau avec le SMEVA. Le point de vente principal se situe au lieu-dit Jasseron, nécessaire au secours de l'alimentation en eau potable du haut-service de la commune. Depuis août 2023, un 2<sup>nd</sup> point de vente a été mis en place rue Jean Carron, afin de secourir le bas service de Belleville-en-Beaujolais. Les 2 points d'échange sont réversibles, à savoir que Belleville-en-Beaujolais peut également secourir partiellement le SMEVA.

#### LE CONTRAT DE DSP

L'exploitation du service d'eau potable de Belleville a été confiée à VEOLIA EAU au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et ce pour une durée de 17 ans. Le contrat arrivera donc à échéance le 31 décembre 2034. Il inclut en particulier la construction d'une usine de traitement des pesticides. Les missions générales du délégataire dans le cadre de ce contrat sont :

1. Le droit exclusif pour le délégataire d'assurer auprès des usagers le service de distribution d'eau potable à l'intérieur du périmètre défini,
2. L'exploitation par le délégataire de la totalité des installations de production et de distribution d'eau potable ainsi que de leurs ouvrages annexes, dont la collectivité est propriétaire ou qui sont mis à sa disposition,
3. L'obligation pour le Délégataire, conformément à la réglementation en vigueur :
  - D'assurer la surveillance, le fonctionnement, l'entretien, la réparation et le contrôle des ouvrages de prise d'eau, de production d'eau, des canalisations, des branchements, des postes de pompage et des réservoirs,
  - De détecter et corriger les anomalies des réseaux, les dysfonctionnements localisés, ainsi que de vérifier l'état du réseau par tous les moyens appropriés,
  - L'obligation pour le délégataire de fournir à la collectivité les renseignements, conseils et assistance technique nécessaires à la maîtrise du service, aux projets de renouvellement, extension.

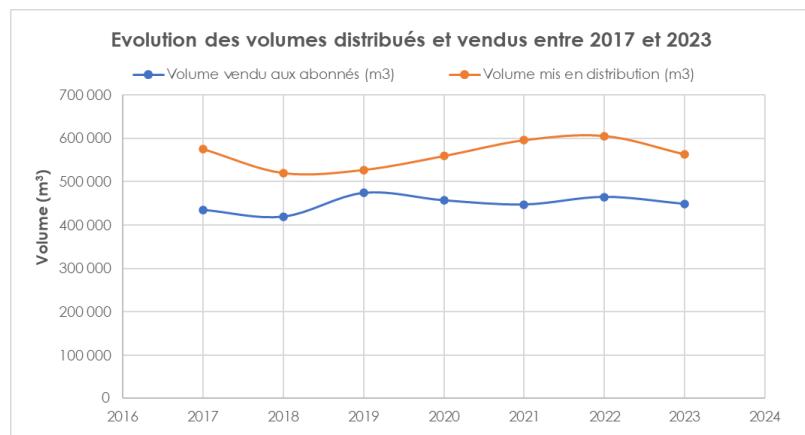
## 4. Activité du service en 2023

L'activité du service d'eau potable s'articule autour de 3 grandes missions :

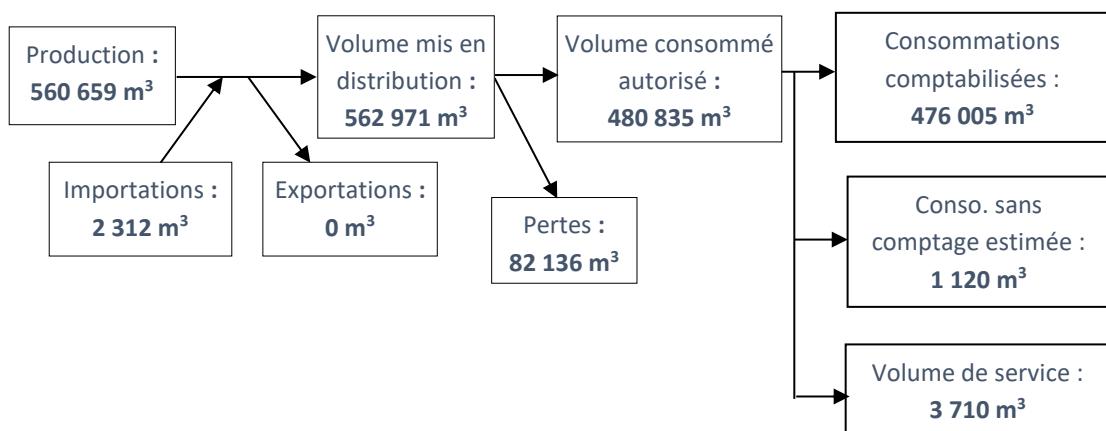
### a. Exploitation courante du système d'alimentation en eau potable

#### VOLUMES EN JEU

Les volumes vendus aux abonnés sont stables sur les 5 dernières années. Le volume vendu aux abonnés domestiques représente en moyenne 97% du volume total vendu. En 2023, **448 391 m<sup>3</sup>** ont été facturés aux abonnés du service (-3,5% par rapport à 2022). La consommation moyenne domestique est estimée à **137 L/habitant/jour**, soit un peu inférieure à la moyenne nationale de 148 L/habitant/j (donnée 2021).



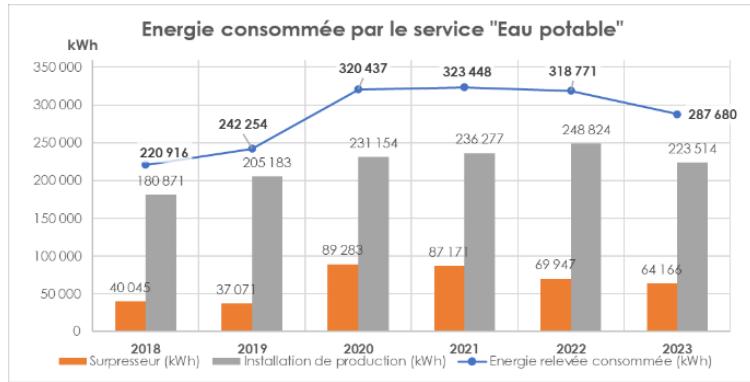
La balance des volumes 2023 est présentée ci-dessous. Sur les trois dernières années, les volumes achetés au SMEVA sont en augmentation du fait de la mise en service de l'usine de traitement des pesticides en avril 2021, puis des difficultés d'exploitations rencontrées sur le site. Le présent rapport revient sur ces éléments (voir paragraphe 4.c. Amélioration du patrimoine existant).



Désignation	2019	2020	2021	2022	2023
Volume produit (m <sup>3</sup> )	526 615	558 655	592 011	603 464	<b>560 659</b>
Volume importé (m <sup>3</sup> )	575	445	3 599	1 735	<b>2 312</b>
Volume exporté (m <sup>3</sup> )	0	0	0	0	<b>0</b>
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	527 190	559 100	595 610	605 199	<b>562 971</b>
Pertes (m <sup>3</sup> )	63 160	91 275	94 516	88 733	<b>82 136</b>
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	464 030	467 825	501 094	516 466	<b>480 835</b>
Volume comptabilisé (m <sup>3</sup> )	462 141	465 536	455 936	515 025	<b>476 005</b>
Volume consommateurs sans comptage (m <sup>3</sup> )	1 120	1 120	1 120	1 120	<b>1 120</b>
Volume de service du réseau (m <sup>3</sup> )	769	1 169	44 038	321	<b>3 710</b>

## ENERGIE CONSOMMEE

Après une nette hausse de la consommation d'énergie observée en 2020, 2 pompes du surpresseur de La Plume ont été remplacées en 2021 par des équipements de plus petite capacité afin, notamment, de s'adapter au besoin nocturne et d'améliorer l'efficience énergétique de l'installation. Cette modification a permis une réduction de la consommation estimée à 20% (comparaison entre la moyenne des consommations 2020/2021 et 2022/2023).



En parallèle, la consommation de l'installation de production a diminué de 10% en 2023, en cohérence avec la baisse des volumes prélevés (-7% par rapport à 2022). Cette diminution est, d'une part, imputable à une moindre consommation d'eau potable et, dans une moindre mesure, à l'optimisation du fonctionnement de la station de traitement.

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Energie relevée consommée (kWh)</b>	<b>242 254</b>	<b>320 437</b>	<b>323 448</b>	<b>318 771</b>	<b>287 680</b>	<b>-9,8%</b>
Surpresseur (kWh)	37 071	89 283	87 171	69 947	64 166	-8,3%
Installation de production (kWh)	205 183	231 154	236 277	248 824	223 514	-10,2%

## GESTION DU RESEAU ET RECHERCHE DE FUITES

Le réseau total d'eau potable mesure **76 km**, dont :

- 2,3 km d'adduction (entre le point de prélèvement et l'usine de production),
- 73,8 km de distribution dont :
  - o 56 km de canalisations
  - o 17,8 km de branchements

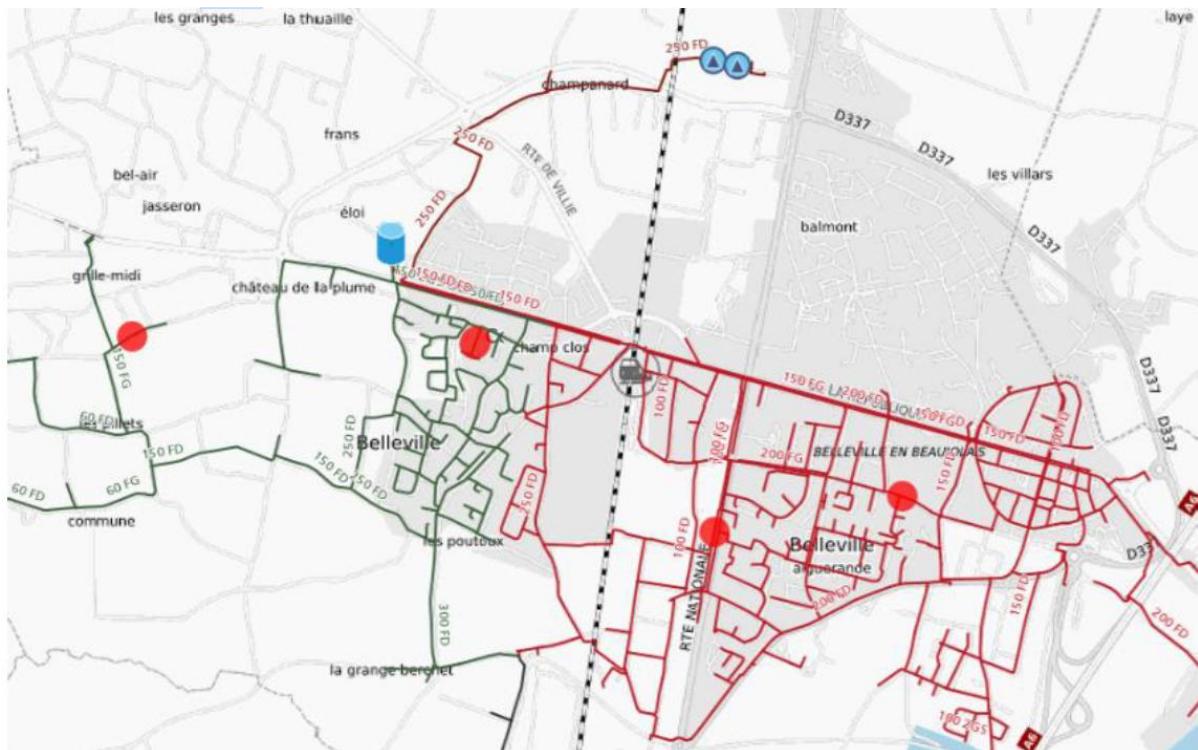
L'ensemble du réseau est tracé sous SIG et régulièrement mis à jour par VEOLIA.

**2 378 branchements** (2 372 en 2022) sont recensés, ainsi que **4 169 compteurs** (4 122 en 2022), dont 3 910 actifs.

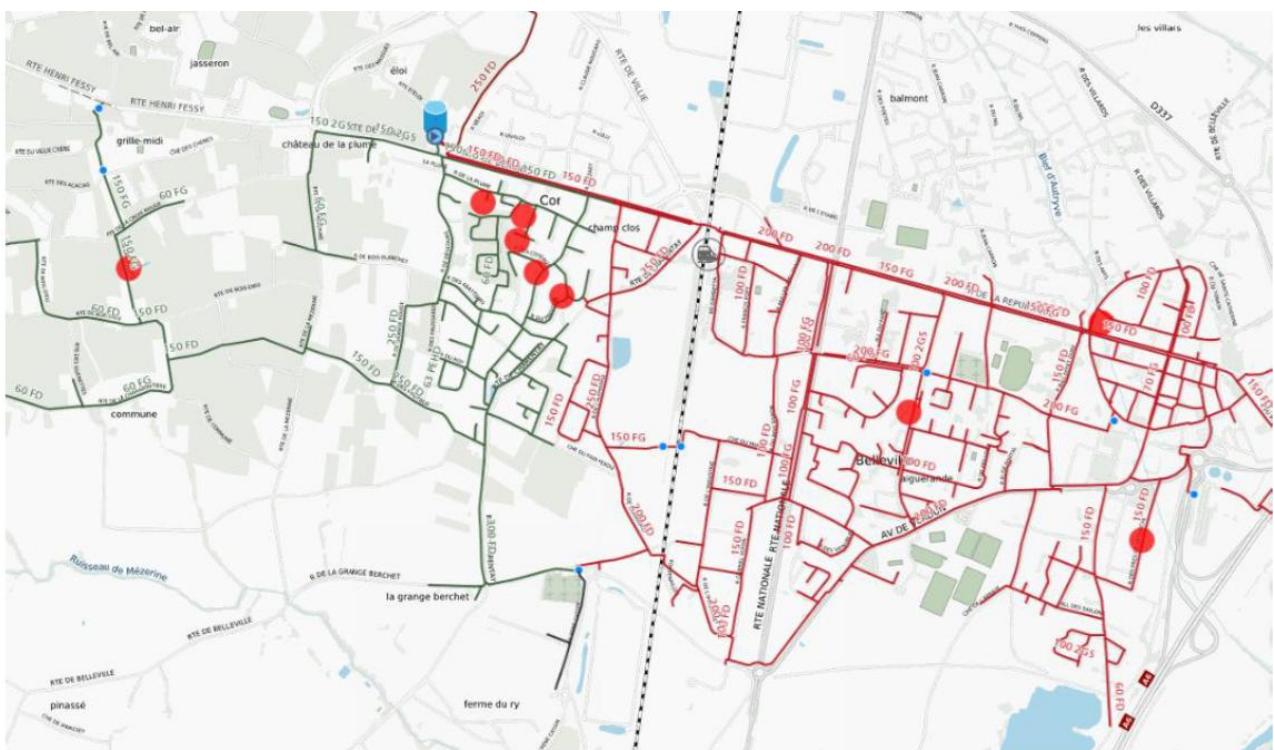
Le réseau bas service est équipé de **185** sondes Gütermann (prélocalisateurs) depuis 2020, pour améliorer la détection des fuites sur le secteur ancien de Belleville. En complément, VEOLIA a soumis **8,6 km de réseaux** à la recherche de fuites en 2023, soit **11 %** du linéaire de réseau total. Pour rappel, en 2022, des recherches de fuites avaient été conduites sur plus de 61 Km, soit 80% du réseau, suite à une multiplication du nombre de fuites.

En 2023, le nombre de fuites identifiées et réparées diminue. Toutefois, 3 fuites importantes ont été réparées sur la zone d'activité de Lybertec. Afin d'améliorer le suivi de la zone, une étude est en cours afin d'équiper les compteurs de télérélève et de pouvoir détecter un éventuel différentiel (fuite) avec le compteur du secteur.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Recherche de fuites</b>							
Linéaire soumis à recherches de fuites (km)	11,1	24,7	21,9	27,9	61,6	8,6	-86,0%
Part du réseau soumis à recherche de fuite (%)	14,9%	33,0%	29,0%	37,4%	81,1%	11,3%	-86,0%
Nombre de fuites sur canalisations	9	4	8	10	5	5	0,0%
Nombre de fuites par Km de canalisations	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	12,0%
Nombre de fuites sur branchements	8	3	4	16	18	9	-50,0%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	0,1	0,2	0,7	0,8	0,4	-47,3%
Nombre de fuites sur compteurs	10	12	6	11	21	5	-76,2%
<b>Nombre total de fuites identifiées</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>37</b>	<b>44</b>	<b>19</b>	<b>-56,8%</b>
Nombre de fuites réparées	27	19	18	37	44	19	-56,8%



Cartographie des fuites sur canalisations (points rouges) - VEOLIA



Cartographie des fuites sur branchements (points rouges) - VEOLIA

## QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Conformément à la réglementation, la qualité de l'eau distribuée est très surveillée. Au titre du contrôle sanitaire (ARS) et de l'autosurveillance réalisée par le délégataire, ont été analysés en 2023 :

- 265 paramètres microbiologiques,
- 1 904 paramètres physico-chimiques.

Sur l'ensemble de ces analyses, **aucun prélèvement non-conforme n'a été détecté**. Pour mémoire, la dernière non-conformité date de 2021 et est antérieure à la mise en service de l'unité de traitement.

En effet, en avril 2021, une unité de traitement des pesticides a été mise en route. Composée de filtres à charbon actif en grains, elle permet d'éliminer les pesticides et leurs métabolites présents dans l'eau brute. Les résultats des analyses effectuées après fonctionnement de l'unité de traitement démontrent son efficacité, puisque les taux de pesticides dans l'eau traitée sont nuls ou quasi (cf. graphique ci-contre).

En parallèle, dans le cadre de la classification par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse du captage de Saint-Jean-d'Ardières comme prioritaire vis-à-vis des pollutions diffuses, la Mairie conduit depuis de nombreuses années une politique d'animation auprès du monde agricole et viticole, en vue de réduire les intrants de pesticides dans la nappe du Pliocène. Cette animation est portée par le Syndicat mixte des rivières du Beaujolais (SMRB).

L'aire d'alimentation du captage s'établit sur 15 560 hectares, couvrant 16 communes. Le périmètre rapproché du captage s'étend sur 114 hectares. Il est principalement constitué de prairies et de grandes cultures (maïs).

Deux séries de plans d'action ont déjà été conduites sur l'AAC depuis 2014, le dernier couvrant la période 2018-2021. Ces actions consistent principalement en de la communication et de l'accompagnement des exploitants agricoles dans les changements de pratiques. Le bilan de ces actions, finalisé en mars 2022, a montré un engagement croissant des acteurs concernés sur le territoire, mais aussi la nécessité de poursuivre et d'intensifier les efforts pour impliquer davantage ou plus fortement les acteurs. Un nouveau programme d'actions verra le jour fin 2024, pour la période 2025-2028.

### b. Service délivré aux abonnés

VEOLIA gère entièrement la relation aux abonnés. Parmi les 3 901 abonnés, un seul est identifié comme « non-domestique », c'est-à-dire redevable direct à l'Agence de l'eau de la redevance pollution.

En 2023, le nombre d'interventions chez les abonnés est en diminution et se rapproche de la moyenne quinquennale (≈ 640 interventions) :

Indicateurs de la relation consommateur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	620	390	493	690	928	685	-26,2%
Nombre annuel de demande d'abonnement	586	496	539	517	470	486	3,4%
Taux de clients mensualisés	49,0%	50,7%	53,4%	54,7%	56,6%	58,4%	3,2%
Taux de mutation	16,8%	14,3%	14,9%	13,9%	12,5%	12,7%	1,6%

Les abonnés ont subi 3 interruptions de service dont ils n'ont pas été avertis au moins 24h à l'avance.

Annuellement, VEOLIA réalise une enquête de satisfaction auprès des consommateurs.

## c. Amélioration du patrimoine

Après près de 2 années de ralentissement d'activité lié à la crise sanitaire COVID-19, la commune de Belleville-en-Beaujolais prévoit un programme pluriannuel ambitieux de travaux sur la durée résiduelle du mandat, d'une part pour garantir la durabilité du patrimoine, et d'autre part en accompagnement du programme de voirie.

Pour y parvenir :

- plusieurs études de maîtrise d'œuvre sont en cours ;
- un schéma directeur d'eau potable a été attribué à SAFEGE en 2023 en groupement de commandes avec le Syndicat mixte des eaux de la vallée d'Ardières.

### ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE

En 2022, deux études visant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable par l'intermédiaire d'interconnexions entre les systèmes de distribution du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Ardières (SMEVA) et la commune de Belleville-en-Beaujolais avaient été finalisées. La première interconnexion a été renforcée en 2022, et la seconde, située Rue Jean Carron a pu être mise en œuvre en 2023.

Par ailleurs, les études de maîtrise d'œuvre évoquées ci-après, initiées en 2022, se poursuivent :

- Plusieurs rues du centre-ville historique : rue Victor Hugo, rue de la Poste, rue du Tonkin, rue du Canon Braqué, rue de la République : amélioration du patrimoine et anticipation du projet urbain et de la modification du plan de circulation,
- Tracé de la future déviation Sud-Est de Belleville-en-Beaujolais : en accompagnement du projet conduit par le Conseil départemental du Rhône.

### TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE EXISTANT

Dans le cadre de son contrat, VEOLIA a procédé aux renouvellements des équipements suivants :

- 294 compteurs abonnés, soit 7 % du parc,
- 1 branchement en fonte fait l'objet d'un renouvellement en PEHD.

Aucun travaux n'a été réalisé au cours de l'année 2023.

### TRAVAUX NEUFS

Afin de sécuriser l'approvisionnement des usagers en eau potable, une nouvelle interconnexion a été mise réalisée Rue Jean Carron en 2023. Cet ouvrage permet ainsi un secours mutuel entre les réseaux de distribution du SMEVA et de la commune de Belleville-en-Beaujolais (commune déléguée de Belleville).

La collectivité a procédé à l'installation d'un déshumidificateur dans la chambre de vannes du réservoir afin de pérenniser le bon fonctionnement de ces équipements.

Par ailleurs, dans le cadre de son contrat, VEOLIA a réalisé 6 branchements neufs et 5 postes de comptage.

## d. Faits marquants de l'année 2023

### MAINTIEN DE LA CONTINUITE DE SERVICE

Suite à l'épisode de sécheresse, plusieurs arrêtés ont été déclenchés dans le Rhône. VEOLIA et la mairie ont procédé à des actions de communication auprès des usagers visant la préservation de la ressource. En parallèle, le niveau dans les forages a fait l'objet d'une surveillance particulière. Aucun impact n'a été relevé.

## **INDICATEURS REGLEMENTAIRES 2023 DU SERVICE**

- P101 – Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : 100%
- P102 – Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : 100%
- P103 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 115 points
- P104 – Rendement du réseau de distribution : 85%
- P105 – Indice linéaire des volumes non comptés : 4,3 m<sup>3</sup>/km/j
- P106 – Indice linéaire de pertes : 4 m<sup>3</sup>/km/j
- P107 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 1,1%
- P108 – Indice d'avancement de la protection de la ressource : 80%
- P151 – Taux d'interruptions de service non programmées : 0,8 / 1 000 abo.
- P152 – Taux de respect du délai maximal (1 jour – D151) d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 100%
- P155 – Taux de réclamations : 0,51 / 1 000 abonnés

## **POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR**

En 2022, faisant suite à la convention signée entre les élus du SMEVA et de la commune de Belleville-en-Beaujolais, le marché lié la réalisation du schéma directeur d'eau potable a pu être attribué. Les enjeux principaux de ce schéma seront la recherche de solutions d'interconnexions pour sécuriser l'alimentation en eau potable des deux collectivités, ainsi que la maîtrise des pertes en eau. Les phases 1, 2 et 3 de l'étude ont été initiées en 2023 comme suit :

- Phase 1 – Recueil des données, mise à jour de l'état des lieux, analyse des besoins et ressources, actuels et futurs – Deuxième semestre 2023,
- Phase 2 – Campagne de mesures et modélisation – Deuxième semestre 2023,
- Phase 3 – Diagnostics hydrauliques et sécurisation de l'AEP – Fin 2024.

## **SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU**

Les analyses réalisées en 2023 ont permis de mettre en évidence :

- les bonnes performances de traitement de la station,
- l'absence de PFAS (per- et polyfluoroalkylées) dont la limite de qualité est fixée à 0,1µg/L,
- du respect de la réglementation quant au seuil limite sur le métabolite Chlorothalonil R471811.

## 5. Indicateurs techniques du service

La liste des indicateurs réglementaires à produire annuellement dans le RPQS est établie et définie dans l'arrêté et le décret du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

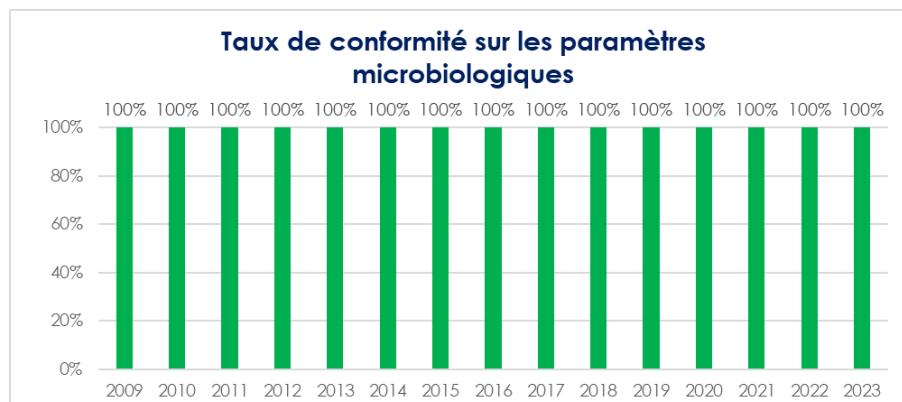
### a. Taux de conformité des prélèvements microbiologiques – P101

#### DEFINITION

Nombre de prélèvements conformes sur les paramètres microbiologiques / Nombre de prélèvements total

#### VALEUR

En 2023, les prélèvements sont **100% conformes** sur les paramètres microbiologiques, et ce depuis 2009.



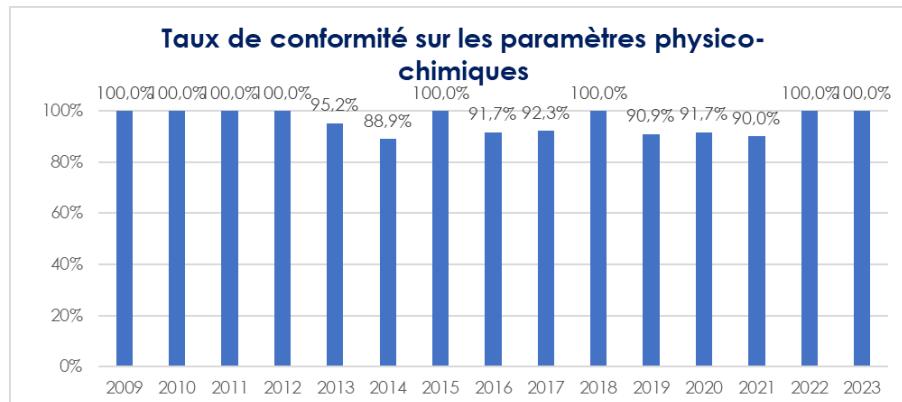
### b. Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques – P102

#### DEFINITION

Nombre de prélèvements conformes sur les paramètres physico-chimiques / Nombre de prélèvements total

#### VALEUR

En 2023, le taux de conformité de **100%**. Pour mémoire, au cours de l'exercice 2021, 1 prélèvement réalisé par l'ARS (Agence régionale de santé) s'était avéré non conforme sur un pesticide (dichlorobenzamide) et avait, en conséquence, impacté le taux de conformité. Ce dépassement était survenu avant mise en service de l'unité de traitement.



## c. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du système – P103

### DEFINITION

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier le niveau de connaissance du réseau, de ses équipements et des branchements, ainsi que l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle.

### VALEUR

L'indice de mise en œuvre du service est de **115 points**, sur 120 points maximum, depuis 2018. Seule la modélisation des réseaux n'a pas encore été réalisée. Elle le sera dans le cadre du schéma directeur.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGP
<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>			
Code VP	VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10
	VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
Code VP	VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	-
	VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	-
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	-
	(VP238, VP239, VP240)	Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	15
	VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15
	<b>Total Parties A et B :</b>		<b>45</b>
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>			
Code VP	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10
	VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
	VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10
	VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10
	VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10
	VP.247	Localisation des autres interventions	10
	VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10
	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5
	<b>Total Partie C :</b>		<b>75</b>
	<b>Total Parties A+B+C :</b>		<b>120</b>
	<b>Total Parties A+B+C :</b>		<b>115</b>

## d. Rendement du réseau de distribution – P104

### DEFINITION

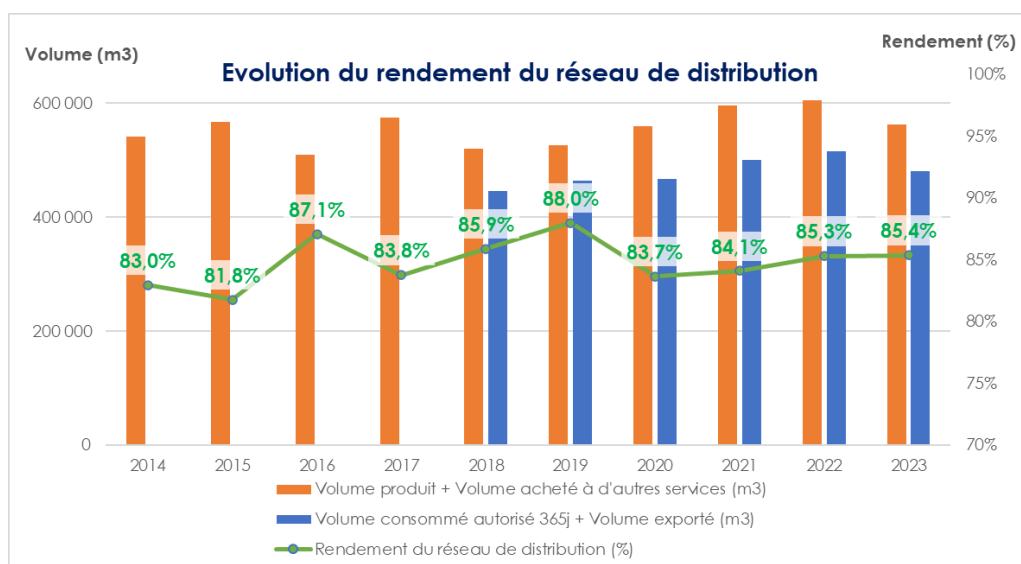
Volume consommé autorisé + Volume exporté / Volume produit + Volume importé

### VALEUR

En 2023, le rendement de réseau s'élève à **85,4%**, stable par rapport à 2022 (85,3%), et proche du rendement moyen sur les 5 dernières années de 85,3%. Il respecte la valeur seuil fixée par le Grenelle 2, soit  $65 + 0,2 \times \text{ILC} = 70\%$ , avec ILC (*ILC = Indice linéaire de consommation (m<sup>3</sup>/km/j) = volume consommé autorisé / linéaire de réseau / 365*).

VEOLIA dispose par ailleurs d'un engagement contractuel sur le rendement, de **86%** en moyenne pour 2022-2023. Le rendement moyen sur les 2 années est de **85,4%** : il ne respecte pas l'engagement contractuel, même si sa valeur reste satisfaisante.

A titre d'information, le rendement de réseau moyen observé à l'échelle nationale est de 83,3% au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (moyenne nationale de l'indicateur SISPEA P104.3).



## e. Indice linéaire des volumes non comptés – P105

### DEFINITION

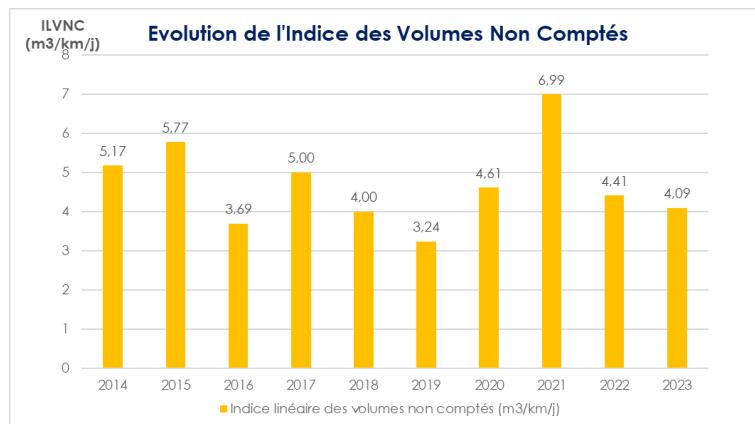
(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / linéaire de réseau / 365.

Basé sur des données mesurées (et non estimées), cet indicateur est particulièrement fiable pour mesurer la performance du réseau. Sa valeur tient néanmoins compte des consommations sans comptage (fontaines, bornes incendie, etc.) et des volumes de service du réseau (purges, lavage de réservoirs, etc.), qui ne reflètent pas la performance opérationnelle du réseau en tant que telle (i.e. taux de fuites).

### VALEUR

En 2023, l'ILVNC s'élève à **4,09 m<sup>3</sup>/km/j**.

Pour mémoire, la forte augmentation constatée en 2021 (6,99 m<sup>3</sup>/km/j) est imputable à la mise en service de l'unité de traitement des pesticides ayant nécessité un important volume d'eaux de lavage. En soustrayant ce volume, l'ILVNC<sub>2021</sub> aurait été de 4,8 m<sup>3</sup>/km/j. Sur les 5 dernières années, l'ILVNC est stable (ILVNC<sub>2019-2023</sub> = 4,7 m<sup>3</sup>/km/j).



VEOLIA dispose également d'un engagement contractuel sur l'ILVNC, de  $3,2 \text{ m}^3/\text{km/j}$  en moyenne pour 2022-2023. Cet engagement n'est pas respecté, avec un ILVNC moyen sur 2 ans, de  $4,33 \text{ m}^3/\text{km/j}$ .

## f. Indice linéaire de pertes – P106

### DEFINITION

(Volume mise en distribution – volume consommé autorisé) / linéaire de réseau / 365.

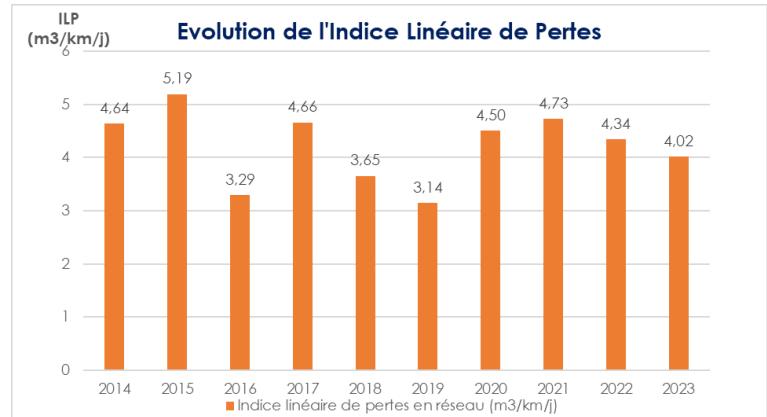
Basé sur des données estimées que sont les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, l'indice linéaire de pertes est moins fiable que l'indice de volumes non comptés. Il retranscrit cependant exactement le taux de fuites du réseau de distribution.

### VALEUR

En 2023, l'ILP s'élève à **4,02 m<sup>3</sup>/km/j** confirmant la tendance à la baisse observée en 2022 ( $4,34 \text{ m}^3/\text{km/j}$ ).

Avec un indice linéaire de consommation (ILC) de  $23,5 \text{ m}^3/\text{km/j}$ , le service public d'eau potable est catégorisé comme semi-urbain. Aussi, l'ILP calculé est jugé « acceptable », au regard des seuils communément admis par les experts nationaux de l'eau potable.

VEOLIA doit intensifier ses recherches de fuites afin de réduire encore les volumes perdus.



Indice Linéaire de Consommation (m³/km/j)	ILC < 10	10 < ILC < 30	ILC > 30
Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
<b>Bon</b>	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
<b>Acceptable</b>	$1,5 < \text{ILP} < 2,5$	$3 < \text{ILP} < 5$	$7 < \text{ILP} < 10$
<b>Médiocre</b>	$2,5 < \text{ILP} < 4$	$5 < \text{ILP} < 8$	$10 < \text{ILP} < 15$
<b>Mauvais</b>	ILP > 4	ILP < 8	ILP > 15

## g. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – P107

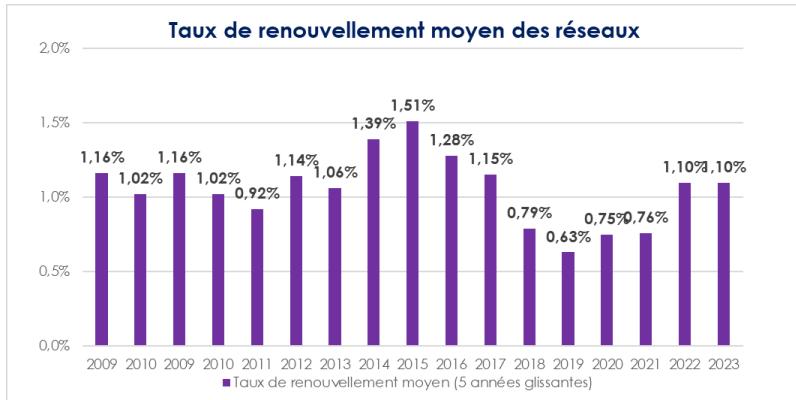
### DEFINITION

Linéaire renouvelé cumulé sur les 5 dernières années / 5\* Linéaire total de réseau de distribution.

### VALEUR

En 2023, il n'y a pas eu de renouvellement de réseau (1,3 Km en 2022).

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,63	0,75	0,76	1,10	1,10
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	55 053	55 559	54 746	56 013	55 987
Longueur renouvelée totale (ml)	534	1 255	0	1 285	0



Le taux moyen de renouvellement sur les 5 dernières années est donc de **1,1%** en 2023.

Pour information, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,83% à l'échelle nationale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (moyenne nationale de l'indicateur SISPEA P107.2).

## h. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau – P108

### DEFINITION

L'indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 100, le degré d'avancement de la protection des captages dans la procédure réglementaire de mise en place des périmètres de protection.



Parcelles du périmètre rapproché

Barème	Valeur de l'indice en %
<b>Aucune action</b>	0
<b>Etudes environnementale et hydrogéologique en cours</b>	20
<b>Avis de l'hydrogéologue rendu</b>	40
<b>Dossier déposé en préfecture</b>	50
<b>Arrêté préfectoral</b>	60
<b>Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)</b>	80
<b>Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.</b>	100

### VALEUR

En 2023, comme depuis 2013, l'indicateur est de 80% : l'arrêté préfectoral a été pris et mis en œuvre, les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont délimités et les mesures ad hoc appliquées.

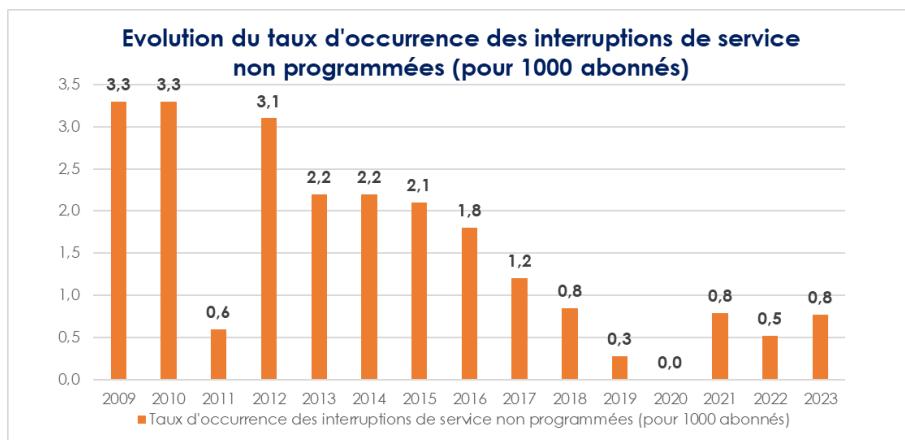
## i. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées – P151

### DEFINITION

Nombre d'interruptions de service pour lesquelles les abonnés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1 000 abonnés.

## VALEUR

En 2023, les abonnés ont subi **3 interruptions de service non programmées** (2 en 2022), soit un taux de **0,8 pour 1 000 abonnés**.



## j. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements – P152

### DEFINITION

Nombre d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés réalisées dans le délai défini dans le règlement du service / Nombre total d'ouverture de branchements.

### VALEUR

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est fixé à 1 jour dans le règlement de service (D151). En 2023, ce délai a été **parfaitement respecté**, comme les années précédentes.

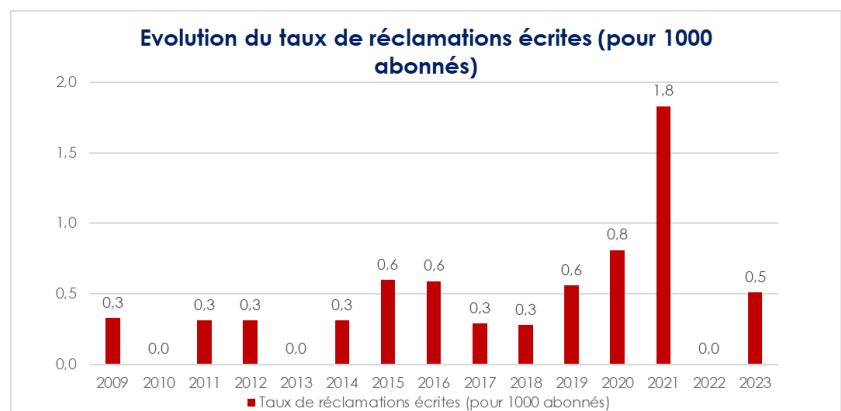
## k. Taux de réclamations écrites – P155

### DEFINITION

Nombre de réclamations écrites reçues par le service (hors niveau de tarification), ramené à 1 000 abonnés.

### VALEUR

En 2023, 2 réclamations écrites ont été reçues par le délégué, soit un taux de **0,5 pour 1000 abonnés** (1,8 pour 1000 abonnés en 2021).



## 6. Tarification et situation financière 2023

### a. Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024

#### INFORMATIONS-CLES FINANCIERES 2023 DU SERVICE

- Prix pour une consommation annuelle 120 m<sup>3</sup> : 2,576 € TTC/m<sup>3</sup> (D102) (*prix incluant la part délégataire, la part communale, les redevances et taxes*),
- 500 000 € de recettes qui couvrent les dépenses courantes, et financent les études et travaux de l'année ou à venir (report),
- 66 000 € de travaux réalisés, et de nombreuses études de maîtrise d'œuvre en cours, qui permettront d'engager un important programme de travaux sur la durée résiduelle du mandat,
- Endettement très faible : 1 an de désendettement (P153).

Les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 2024 sont les suivants.

Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> janvier	2023	2024
<b>Part délégataire</b>		
Part fixe (abonnement)	36,67 € HT	39,37 € HT
Part variable (consommation)	0,7199 € HT/m <sup>3</sup>	0,7728 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Part communale</b>		
Part fixe (abonnement)	6,00 € HT	6,00 € HT
Part variable (consommation)	0,93 € HT/m <sup>3</sup>	0,94 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Agence de l'eau</b>		
Préservation des ressources en eau	0,0580 € HT/m <sup>3</sup>	0,0605 € HT/m <sup>3</sup>
Lutte contre la pollution	0,28 € HT/m <sup>3</sup>	0,29 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Taxe</b>		
TVA	5,5%	5,5%

### b. Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> et facture type 120 m<sup>3</sup> – D102

Pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, un usager paie une facture de **309,08 € TTC** au titre de l'alimentation en eau potable sur la commune déléguée de Belleville, soit un prix de **2,576 € TTC / m<sup>3</sup>** (D102).

A titre d'information, sur la commune déléguée de Saint-Jean-d'Ardières, un usager paie une facture de 561,12 € TTC au titre de l'alimentation en eau potable, soit un prix de 4,676 €/m<sup>3</sup>.

D'après l'observatoire national sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, le prix moyen national au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (dernière année de donnée disponible) est de 2,21 € TTC /m<sup>3</sup> (donnée calculée sur 5761 services d'eau potable couvrant 52 millions d'habitants).

Le prix du service doit être mis en regard des performances atteintes et du niveau de service délivré aux usagers.

Sur la commune de Belleville-en-Beaujolais, le système d'alimentation en eau potable fait l'objet d'une surveillance et d'une maintenance accrue, pour garantir la durabilité des ouvrages, limiter les pertes en eau et minimiser la gêne aux usagers.

Enfin, le service engage des études et moyens importants pour améliorer la connaissance et la gestion de son patrimoine, cibler les travaux sur les secteurs les plus critiques, prendre en compte les impacts du changement climatique et améliorer la qualité de l'eau distribuée.

Décomposition de la facture 120 m <sup>3</sup>	Quantité	Prix unitaire	Montant (€) 01/01/2023	Prix unitaire	Montant (€) 01/01/2024
<b>Délégataire VEOLIA</b>			<b>123,06</b>		<b>132,106</b>
Part fixe (abonnement)	1	36,67	36,67	39,37	39,37
Part variable (consommation)	120	0,7199	86,388	0,7728	92,736
<b>Commune de Belleville-en-Beaujolais</b>			<b>117,60</b>		<b>118,80</b>
Part fixe (abonnement)	1	6,00	6,00	6,00	6,00
Part variable (consommation)	120	0,93	111,60	0,94	112,80
<b>Taxes et redevances</b>			<b>56,03</b>		<b>58,17</b>
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau RMC)	120	0,058	6,96	0,0605	7,26
Lutte contre la pollution domestique (Agence de l'eau RMC)	120	0,28	33,60	0,29	34,8
TVA (5,5%)			15,47		16,11
<b>TOTAL (€ TTC)</b>			<b>296,69</b>		<b>309,08</b>
<b>Prix (€ TTC /m<sup>3</sup>) pour une consommation type de 120 m<sup>3</sup></b>			<b>2,472</b>		<b>2,576</b>

### c. Recettes d'exploitation du service en 2023

S'agissant de l'alimentation en eau potable (périmètre non transféré au SMEVA), les recettes du service s'élèvent à **516 405 €** en 2023 et se décomposent ainsi :

	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023
Facturation du service eau potable aux abonnés (€)	411 458	433 900	429 325	516 405
Autres prestations (€)	5 250	0	0	0
<b>TOTAL (€)</b>	<b>416 707</b>	<b>433 900</b>	<b>429 325</b>	<b>516 405</b>

### d. Investissements 2023 et leur financement

#### MONTANT DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES

Les montants mandatés sur la section d'investissement incluent les études de maîtrise d'œuvre qui sont suivis de travaux, ainsi que les travaux en eux-mêmes :

	2021	2022	2023	Moyenne sur 3 ans
Montant réel mandaté en section d'investissement (€)	145 102	289 753	65 840	<b>166 865</b>

En 2023, la collectivité a perçu une subvention de 13 000 € de la part de l'agence de l'eau au titre de l'animation pour protection du captage prioritaire de Belleville situé à Saint-Jean-d'Ardières.

#### ETAT DE LA DETTE

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2023 pour le service eau potable.

L'état de la dette est le suivant :

	2020	2021	2022	2023
<b>Encours de la dette au 31/12 (€)</b>	<b>721 766</b>	<b>624 695</b>	<b>532 866</b>	<b>449 788</b>
<i>Montant remboursé en capital au cours de l'année (€)</i>	94 540	97 070	91 829	83 078
<i>Montant remboursé en intérêt au cours de l'année (€)</i>	14 160	11 886	9 507	7 358
<b>Montant total remboursé au cours de l'année (€)</b>	<b>108 700</b>	<b>108 956</b>	<b>101 336</b>	<b>90 436</b>

#### AMORTISSEMENTS

L'état des amortissements est le suivant :

	2020	2021	2022	2023
Montant des amortissements (€)	143 613	148 735	149 829	154 132

#### e. Indicateurs financiers du service

##### DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – P153

La durée d'extinction de la dette se calcule comme le rapport entre l'encours de la dette au 31/12 et l'épargne brute, à savoir les recettes réelles d'exploitation diminuées des dépenses réelles d'exploitation. Le service est très faiblement endetté :

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12 (€)	721 766	624 695	532 866	449 788
Epargne brute annuelle (€)	400 305	425 177	365 461	433 745
<b>Durée d'extinction de la dette en année</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,0</b>

##### TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU POTABLE – P154

Le taux d'impayés au 31/12/2023 sur les factures émises en 2022 est identique à l'exercice précédent et s'élève à **1,5%**.

##### MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A DES FONDS DE SOLIDARITE – P109

En 2023, **813 €** (563 € en 2022) ont fait l'objet d'abandons de créance au profit d'usagers en difficulté.

## 7. Perspectives 2024

Le service eau potable de la mairie de Belleville-en-Beaujolais a programmé les travaux suivants pour 2024 :

Descriptif des travaux		Montant estimatif (€ HT)
Travaux liés à la déviation SUD-EST	<ul style="list-style-type: none"><li>- Extension chemin de l'abbaye (410ml),</li><li>- Renouvellement et pose sous fourreau chemin des sablons (150ml),</li><li>- Renouvellement Avenue de Verdun/Branchement APRR (36ml)</li></ul>	125 000
Rue Victor Hugo	Suppression d'une vieille canalisation d'eau potable DN70. Renouvellement de la seconde canalisation DN200/150 et reprise de tous les branchements sur cette dernière.	En cours de chiffrage
Rue de la Poste	Suppression d'une vieille canalisation d'eau potable DN100. Renouvellement de la seconde canalisation en DN150 et reprise de tous les branchements sur cette dernière.	En cours de chiffrage
<b>TOTAL</b>		<b>125 000</b>

### SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

En groupement de commande avec le SMEVA (mandataire), le marché concernant le schéma directeur d'eau potable de Belleville-en-Beaujolais a été lancé notifier fin 2022. Cette étude permettra notamment d'anticiper les conséquences du changement climatique, et ainsi d'élaborer le plan d'actions nécessaires à la sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable des 2 collectivités.

Comme évoqué précédemment, les phases 1, 2 et 3 de l'étude seront initiées en 2023 comme suit :

- Phase 1 – Recueil des données, mise à jour de l'état des lieux, analyse des besoins et ressources, actuels et futurs – Deuxième semestre 2023,
- Phase 2 – Campagne de mesures et modélisation – Deuxième semestre 2023,
- Phase 3 – Diagnostics hydrauliques et sécurisation de l'AEP – Fin 2023,
- Phases 4 et 5 – Programme de travaux – Première proposition fin 2024.

La réception de ces phases est prévue pour 2024/2025.